



## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone Rec2-002
--------------------------	---------------

### 1. USAGES AUTORISÉS

#### 1.1 GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

- R1 Activité récréative extérieure à faible impact  
R2 Activité récréative extérieure à impact majeur  
R3 Activité récréative extensive

#### 1.2 GROUPE D'USAGES / F - FORêt ET CONSERVATION

- F3 Conservation du milieu naturel

### 2. USAGES PARTICULIERS

#### 2.1 Spécifiquement permis

Acériculture de la classe d'usages "A1 - Agriculture sans élevage"

#### 2.2 Spécifiquement interdit

### 3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	9 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	12 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	2,5 étages et 9,5 m	

### 4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Aucun affichage selon les types de milieu.
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	Zone Rec2-002